



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 mars 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE le 28 mars, le Conseil communautaire, légalement convoqué le mercredi 20 mars 2024, s'est réuni à la salle La Savoyarde à Montmélián, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 52

Nombre de membres votants : 57

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Patrice	DOMENGET (Suppléant)	ARBIN	X		
Catherine	BRISSE (Suppléante)	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF	X		
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOUX SUR GELON	X		
Eric	BARBIER	CHAMPLAURENT	X		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN		J.Y. BERGER SABATTEL	X
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE		N. BOUVIER	X
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET			X
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL		J.F. CLARAZ	X
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES	X		
Elise	AGUETTAZ (Suppléante)	MONTENDRY	X		
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		

Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN	X		
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		J.P. GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE			X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE	X		
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE		N. REBATEL	X
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET	X		
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX			X

78-2024 MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Rapporteur : Fabienne PICHON-DEGUILHEM

Le Conseil communautaire est saisi pour modifier le tableau des emplois.

Plusieurs modifications sont proposées :

1/ Du fait de la réussite à concours d'un agent

Un agent contractuel sur un poste de rédacteur territorial a réussi le concours de rédacteur principal 2^{ème} classe.

Cet agent donnant entière satisfaction et les missions de son poste étant pérennes, il est proposé de le nommer fonctionnaire stagiaire sur le grade de réussite à son concours.

A cet effet, il est proposé de modifier comme suit le tableau des emplois :

- Création d'un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe à temps complet
- Suppression d'un poste de rédacteur territorial à temps complet

2/ Du fait des propositions de créations de poste émises lors du débat d'orientations budgétaires pour 2024

Lors de la séance du Conseil communautaire du 15 février 2024, ont été présentées en matière d'orientations budgétaires concernant les ressources humaines la création de 8 postes nouveaux et l'augmentation du temps de travail de 2 postes existants.

a) Concernant les créations de postes nouveaux

1. Un Chargé de communication :

Ce poste est aujourd'hui nécessaire sur un service qui ne repose que sur une seule personne. Ce poste peut bénéficier de diverses sources de financement (Alcotra, Budget Annexe mobilité, FEADER et Fonds vert).

- Création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet

2. Un Chargé d'opération mobilité :

Ce poste est dédié aux opérations de maîtrise d'ouvrage d'aménagement du réseau cyclable dans le cadre du déploiement du Schéma directeur Cyclable, conforté par la distinction reconnue à Cœur de Savoie dans le cadre de l'appel à projet Territoire Cyclable (4,7 M€ de subventions)

Ce poste serait financé grâce aux recettes générées par la mise en place du Versement Mobilité, reversé par le budget annexe transport et mobilité Cœur de Savoie.

- Création d'un poste d'ingénieur territorial, possiblement requalifié en technicien selon le profil du candidat qui sera retenu.

3. Pour la Petite Enfance, dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre de la Loi Norma sur l'ensemble des structures petite enfance du territoire

La mise en œuvre de la loi dite NORMA adoptée par le Parlement en 2021 et applicable au plus tard au 1^{er} janvier 2026 se poursuit dans le service petite enfance de la Communauté de communes Cœur de Savoie. L'année 2022 a été consacrée à la création de 4 guichets uniques sur le territoire (Relais Petite Enfance) dédiés à l'accueil et l'accompagnement des familles. Sur 2023, la collectivité a déployé des moyens humains supplémentaires sur les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) de Pomme de Reinette et Pomme d'Api afin de renforcer les fonctions de direction des deux structures, comme prévu dans la loi.

Il est donc proposé de poursuivre ce travail de mise en conformité des quatre EAJE restant selon le calendrier et les modalités suivantes :

↳ EAJE l'Hermine sur Saint Jean de la Porte :

- Création d'une fonction d'éducateur jeunes enfants inexistante dans cette structure et rendue obligatoire par la loi Norma.
- Ce poste permettra de soutenir la fonction de direction de la structure, de renforcer l'encadrement de l'équipe et d'améliorer la qualité d'accueil des enfants.
- Création à compter du 1^{er} septembre 2024

↳ **EAJE la Cabane des Croës sur Chateauneuf et la Glycine sur Myans :**

- Mutualisation d'un poste d'agent social entre les deux structures permettant de renforcer les fonctions de direction tel que prévu dans la loi.
- Création à compter du 1^{er} septembre 2024.

↳ **EAJE les Petious sur St Pierre d'Albigny :**

- Pour information, mise en application de la loi Norma décalée à 2026 afin de permettre un travail de fond sur l'organisation de cette structure dans un contexte d'évolution des besoins des familles, de changement de direction et de départ à la retraite de certains agents.

Ces postes seront financés grâce à un surcroît de PSU de la CAF, issu de la revalorisation de la PSU d'une part et de l'amélioration des statistiques d'accueil des structures d'autre part.

Il est ainsi nécessaire de modifier le tableau des emplois comme suit pour l'année 2024 :

- Création un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2024
- Création d'un poste d'agent social à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2024

4. Un poste de conseiller France Services à mi-temps

Les Frances Services de Cœur de Savoie rencontrent un vif succès.

Afin de répondre aux demandes des usagers dans les deux Frances Services de Saint-Pierre d'Albigny et Valgelon-la-Rochette et dans les permanences décentralisées de Chamoux-sur-Gelon et Montmélian, il convient de créer un mi-temps supplémentaire de conseiller France service.

A ce jour, les permanences décentralisées se tiennent une demi-journée par quinzaine à Chamoux-sur-Gelon, et à hauteur de 2 demi-journées par semaine à Montmélian.

Cet agent supplémentaire sera amené à travailler tant dans les Frances Services que dans les permanences décentralisées.

Ce poste serait pourvu à partir du 1^{er} juillet 2024 et financé par l'abondement par l'Etat de la Dotation France Services.

- Création d'un poste de rédacteur territorial à temps non complet 17,5/35^{ème} à compter du 1^{er} juillet 2024

5. Un poste à temps non complet d'adjoint d'animation à la Ludothèque

Aujourd'hui, la ludothèque compte 1,4 ETP.

La mise en place des permanences du ludobus sur le territoire rencontre un très grand succès, avec une très forte augmentation du nombre d'adhérents et de prêts, ce qui génère des temps de préparation et de vérification des jeux en nette augmentation. De ce fait, certaines interventions des agents de la ludothèque dans certains établissements type crèches, associations... ne sont plus possibles. Il est proposé de créer 0,2 ETP de temps de travail supplémentaire, principalement pour assurer le prêt de jeux dans des conditions satisfaisantes, avant même de développer des temps de médiation et d'animation autour du jeu.

À l'avenir, il conviendrait d'ajuster les temps de travail nécessaires de quelques heures hebdomadaires afin de pouvoir renouer avec ces interventions ponctuelles appréciées des partenaires locaux.

- Création d'un 2^{ème} poste d'adjoint d'animation à temps non complet 7/35^{ème} affecté à la ludothèque à compter du 1^{er} juillet 2024

Le poste existant d'adjoint d'animation à temps non complet 7/35^{ème} est conservé au tableau des emplois pour la ludothèque.

6. Un poste d'éducateur socio professionnel « territoire zéro chômeur de longue durée »

Ce poste fait partie du dispositif TZCLD pour l'accompagnement des salariés en place et des futurs salariés de l'Entreprise à But d'Emploi (EBE)

Ce poste est financé dans le cadre du Fonds Social Européen. La création de ce poste permet également d'étendre les financements au poste de chargé de mission TZCLD.

- Création d'un poste d'assistant socio-éducatif territorial à temps complet

7. Un poste de technicien de la transition énergétique

Ce poste aura notamment en charge la mise en œuvre et le suivi du schéma directeur énergétique de l'immobilier, de développement des énergies renouvelables et de la démarche de sobriété énergétique.

Ce poste peut bénéficier de financements au titre du fonds vert.

Il sera pourvu par le biais d'un contrat de mission pour 3 ans.

- Création d'un poste de technicien territorial

b) Concernant les augmentations de quotité d'emplois sur des postes existants

1. Poste d'Agent d'entretien ménager au siège :

Augmentation de plus de 50 % (passage à temps plein) du temps de travail sur un poste de ménage non pourvu au siège.

Cet emploi à temps non complet 17/35^{ème} n'est pas pourvu depuis 3 ans, car la quotité d'emploi offerte n'est pas attractive. La prestation est aujourd'hui externalisée. Il est proposé de passer cet emploi à temps complet. En plus de prestation de ménage, le salarié recruté aura en charge le suivi des prestataires titulaires de marché d'entretien ménager.

- Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet
- Suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet 17/35^{ème}

2. Augmentation de la quotité de travail d'un agent en charge de l'animation jeunesse au sein de l'espace jeunes implanté à Valgelon-la-Rochette

A compter du 1^{er} juillet 2024, il est proposé d'augmenter le temps de travail de l'animatrice jeunesse permanente du secteur de Valgelon-la-Rochette, afin de répondre à l'augmentation de l'activité durant les vacances scolaires, de consolider le travail au sein du collège de secteur et de renforcer la visibilité de l'information jeunesse sur cette partie du territoire.

Il est ainsi nécessaire de modifier le tableau des emplois comme suit :

- Suppression d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 28/35^{ème} à compter du 1^{er} juillet 2024
- Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2024

Lors de sa séance du 26 mars 2024, le Comité social territorial a rendu un avis favorable sur la modification du tableau des emplois.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **CRÉE** un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe à temps complet
- **SUPPRIME** un poste de rédacteur à temps complet
- **CRÉE** un poste d'ingénieur territorial à temps complet
- **CRÉE** un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet
- **CRÉE** un poste d'agent social à temps complet
- **CRÉE** un poste de rédacteur territorial à temps non complet 17,5/35^{ème}.
- **CRÉE** un poste d'adjoint d'animation à temps non complet 7/35^{ème}
- **CRÉE** d'un poste d'assistant socio-éducatif territorial à temps complet
- **CRÉE** un poste de technicien territorial à temps complet
- **SUPPRIME** un poste d'adjoint technique à temps non complet 17/35^{ème}
- **CRÉE** un poste d'adjoint technique à temps complet
- **SUPPRIME** un poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 28/35^{ème}
- **CRÉE** un poste d'adjoint d'animation à temps complet
- **APPROUVE** le nouveau tableau des emplois ainsi modifié.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

La Secrétaire de séance



Laëtitia NOEL

La Présidente,



Béatrice SANTAIS

